

Handicap

Installation du comité interministériel du handicap à Matignon

10/02/2010

Quelques jours après avoir présenté un bilan sommaire de la politique menée par le gouvernement en matière de handicap, à l'occasion d'un déplacement dans la Sarthe (voir encadré ci-dessous), le Premier ministre, François Fillon, a installé mardi 9 février le nouveau [comité interministériel du handicap](#) (CIH), dont il a défini les principaux axes de travail.

Destiné à "*coordonner les politiques publiques en faveur du handicap*", le CIH est ainsi appelé, sous la conduite de son secrétaire général, [Thierry Dieuleveux](#), à "*garantir une mise en oeuvre volontariste et opérationnelle*" de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Les grands axes de travail du CIH

Priorité sera ainsi donnée au travail et à la formation professionnelle des personnes handicapées, selon Matignon, avec en particulier la mise en oeuvre du pacte pour l'emploi des personnes handicapées annoncé par le président de la République à l'issue de la conférence nationale du handicap réunie en juin 2008.

L'Etat doit lui-même donner l'exemple, en lançant un plan pluriannuel de recrutement pour 2010-2013 dans les différents ministères, soutenu par une campagne de communication en 2010.

La réforme de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) sera également poursuivie, avec la poursuite de sa revalorisation, engagée il y a deux ans avec un objectif de 25 % d'augmentation d'ici à 2012, soit un effort budgétaire de plus de 1,4 milliard d'euros, souligne encore le gouvernement.

Le Premier ministre a aussi évoqué des moyens à venir pour renforcer la scolarisation des enfants handicapés, ainsi que la poursuite des plans autisme et handicap visuels, d'ailleurs renforcés par le plan consacré aux déficiences auditives, présenté mercredi 10 février par le ministre de la Famille et de la Solidarité, Xavier Darcos.

Publication du décret sur l'observatoire de l'accessibilité

François Fillon a enfin rappelé la création de **l'observatoire interministériel de l'accessibilité**, installé jeudi 11 février par la secrétaire d'Etat chargée de la famille et de la solidarité, Nadine Morano, au lendemain de la publication du décret relatif au Journal officiel.

La nouvelle instance a notamment pour mission "*d'évaluer l'accessibilité et la convenance d'usage des bâtiments d'habitation, des établissements recevant du public, des lieux de travail, de la voirie, des espaces publics, des installations ouvertes au public, des moyens de transports et des nouvelles technologies*", selon ce texte.

A cet effet, il est chargé entre autres "*d'identifier et de signaler les obstacles à la mise en oeuvre des dispositions de la loi du 11 février 2005 en matière d'accessibilité et les difficultés rencontrées par les personnes handicapées ou à mobilité réduite dans leur cadre de vie*".

Centre de ressources chargé de "*rechercher, répertorier, valoriser et diffuser les bonnes pratiques en matière d'accessibilité et de conception universelle*", il publie un rapport annuel à destination des ministres concernés, du CNCPPH et du CNRPA, où il rend compte de ses travaux, dresse un bilan de l'évolution de l'accessibilité en France, analyse l'état d'avancement de la mise en oeuvre de la loi du 11 février 2005 et formule les préconisations qui lui semblent nécessaires.

[Décret n° 2010-124 du 9 février 2010](#) portant création de l'observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle (J.O. du 10 février 2010).

Un bilan jugé globalement positif par Matignon

Le chef du gouvernement s'est félicité, vendredi 5 février, de voir que les deux grands principes de la loi "handicap" - "*projet de société, projet de vie*" - ont déjà été traduits, selon lui, "*dans des réalisations de grande ampleur*", au nombre desquels il a notamment rangé une scolarisation en progression de 30 %, avec 180 000 enfants accueillis aujourd'hui contre 150 000 en 2005.

Autre motif de satisfaction pour François Fillon, l'insertion professionnelle, avec 715 000 personnes handicapées en situation d'emploi, dont 80 % en milieu ordinaire.

Dans le domaine de la prise en charge, le Premier ministre a essentiellement souligné la création de plus de 40 000 places au sein de structures d'accueil spécialisées, tout en indiquant que la prestation de compensation du handicap (PCH) bénéficie aujourd'hui à près de 80 000 personnes.